

## **L'an deux mille dix-sept, le deux février,**

à vingt heures trente minutes, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Chantal DECROIX, Maire.

**PRESENTS** : Mme Duvivier, M. Vanderpert, M. Démarais, M. Jardot, M. Fleutry, M. Cognard, Mme Lefèbvre, M. Jobin, Mme Joly.

**ABSENT EXCUSE** : M. Vatelier

**SECRETAIRE** : Madame Duvivier

Les procès-verbaux des réunions du 16 octobre 2016 et du 15 décembre 2016 ont été approuvés à l'unanimité.

### 1) Convention désherbeur thermique vapeur, délibération

La Communauté de Communes du Plateau de Martainville a acquis un désherbeur thermique vapeur destiné à toutes les communes de la communauté de communes. Celles-ci pourront l'utiliser 3 journées par an. Pour réglementer l'utilisation de ce matériel il y a lieu de signer une convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette mutualisation et autorise Madame le Maire à signer la convention relative à l'utilisation du matériel de désherbage de voirie.

### 2) Garderie : allongement des horaires, tarif, contrat Madame Sageot, délibération

Madame le Maire rappelle que la garderie périscolaire fonctionne le soir jusqu'à 18 heures 15 et qu'il est fréquent que certains parents arrivent en retard.

Après sondage auprès des parents il apparaît que six d'entre eux seraient intéressés par une fermeture de garderie à 18 heures 30.

Madame le Maire propose donc :

- D'augmenter le temps de garderie d'un quart d'heure,
- De tarifier le service à 2.95 € au lieu de 2.85 € etc à partir du 2 mars 2017,
- De modifier le contrat de Madame Sageot afin que ce dernier soit en adéquation avec ses nouveaux horaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les différentes propositions de Madame le Maire.

### 3) Point sur le dossier « Tanguy », délibération ester en justice

Dans l'affaire « Tanguy » contre la commune de La Vieux Rue le premier jugement a été rendu en faveur de la mairie et les Tanguy condamnés à verser 1000 € à la commune.

Suite à cette décision M. et Mme Tanguy font appel.

Madame le Maire propose de répliquer à cette requête, et par conséquent sollicite l'autorisation d'ester en justice contre Monsieur et Madame Tanguy et de prendre tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire :

- À ester en justice
- À prendre tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

#### 4) Citysport

Suite aux problèmes concernant le citysport (voir compte-rendu du conseil municipal en date du 15 décembre 2016), Madame le Maire a revu Madame Vaultier, la commerciale. Pour elle la structure est faite pour amortir le bruit et le filet est déjà assez haut pour éviter que les ballons passent par-dessus et le rehausser d'un mètre ne servirait à rien et coûterait cher.

Il avait été évoqué pour pallier aux soucis occasionnés par le citysport de poser des caméras. Madame le Maire a donc reçu la société CAVAS spécialisée dans la fourniture et la pose de caméras. Le devis devrait nous parvenir pour la commission de finances. Monsieur Vanderpert estime le coût entre 7 et 10 000 €.

#### 5) Inter Caux Vexin : point sur le dossier juridique, résultat des élections du 26 janvier

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal des résultats des élections qui se sont étalées de 17 heures 30 à 3 heures 30 du matin.

Résultats des élections suivant la synthèse de Madame Delafosse :

Président	Monsieur Pascal MARTIN
1er Vice Président	Monsieur Patrick CHAUVET
2e Vice Président	Monsieur Robert CHARBONNIER
3e Vice Président	Monsieur Alain LEFEBVRE Maire de Grigneuseville
4e Vice Président	Monsieur Paul LESELLIER Maire de Pissy Poville
5e Vice Président	Madame Michèle LECOINTE Maire du Bocasse
6e Vice Président	Monsieur Bruno LEGER Maire de La Rue Saint Pierre
7e Vice Président	Monsieur Eric HERBET Maire de Quincampoix
8e Vice Président	Monsieur François DELNOTT Maire de St Denis le Thibout
9e Vice Président	Monsieur Fabrice OTERO Adjoint Vieux Manoir
10e Vice Président	Madame Nathalie THIERRY Maire de Clères
11e Vice Président	Monsieur Léon LEVASSEUR Maire de Cailly
12e Vice Président	Monsieur Alain NAVE adjoint d'Auzouville sur Ry
13e Vice Président	Monsieur Jean-Pierre CARPENTIER Maire de Saint Aignan sur Ry

- 14e Vice Président Monsieur Christian POISSANT Maire de Montigny  
15e Vice Président Monsieur Mathias ADER Maire de Bois d'Ennebourg

**MEMBRES DU BUREAU : Composé du Président, des 15 Vices Présidents et de 9 membres**

- 1er Membre Monsieur Emmanuel DE BAILLIENCOURT Maire de Mont Cauvaire  
2e Membre Madame Delphine DURAME adjointe de Boissay  
3e Membre Madame Anne-Marie DELAFOSSE Maire de Préaux  
4e Membre Monsieur Philippe VINCENT Maire de Bosc le Hard  
5e Membre Monsieur Dany LEMETAIS Maire de Fontaine le Bourg  
6e Membre Monsieur Norbert CAJOT Maire de Catenay  
7e Membre Monsieur Emmanuel GOSSE Maire de Mesnil Raoul  
8e Membre Monsieur Serge VALLEE Maire des Authieux Ratieville  
9e Membre Monsieur Georges MOLMY Maire de Yquebeuf

Elle précise également qu'elle a été prévenue que Monsieur Charbonnier ex-Président de la communauté de communes de Martainville, qu'il avait été décidé de ne plus se pourvoir en cassation.

6) Fuite d'eau à la salle polyvalente – Rapport des investigations

La société AVIPUR est passée à la salle polyvalente pour une recherche de fuite à l'aide d'une caméra endoscopique. Le point de fuite n'a pas pu être détecté. Monsieur Jardot joindra Monsieur Lempereur de STGS et Monsieur Vanderpert se charge de contacter une autre société.

7) Divers :

- Tenue du bureau de vote du 7 mai : Il manque une personne de 16H15 à 19H. Madame Monique Jobin assurera la permanence.
- Suite de la plainte de M. Frolich : Monsieur Crevet a eu la visite surprise d'une inspectrice du Ministère de l'environnement. Elle n'a pas trouvé matière à donner suite.
- Achat du congélateur : Madame Joly se rendra à Carrefour pour effectuer l'achat.
- Biens de la Muette : Madame Duvivier a assisté à la dernière réunion du syndicat des biens de la Muette. Cette année du bois d'œuvre a été vendu 550 € le m3. La participation qui reviendra à la commune en 2017 devrait être conséquente.

Séance levée à 23 heures 30